

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00099

Numéro SIREN : 834 892 366

Nom ou dénomination : AB CONSULTING Expertise, Médiation, AMO

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2021 sous le numéro de dépôt A2021/004941

AB CONSULTING
Expertise, Médiation, AMO
Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 C
Siège social : 71 AVENUE VICTOR DE BOISSIEU
R.C.S SAINT ETIENNE 834 892 366

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion : <u>12699</u>	le : <u>04 JUN 2021</u>
N° dépôt : <u>4941</u>	Visa du greffier : <u>[Signature]</u>

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 01 Mai 2021

L'an deux mille-vingt et un

le 1 mai à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame ANZALONE BEATRICE préside la séance en qualité de Madame la présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant Le capital, soit plus d'un quart : des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Puis Madame la présidente déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Elle précise en outre que le droit de communication des associés prévu par *les statuts a été respecté.*

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- **La mise en sommeil de la société**
- **Questions diverses.**

Madame la présidente donne lecture du rapport du président.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de mettre la société en sommeil à compter du 01 Mai 2021.

Cette résolution a été adopter à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

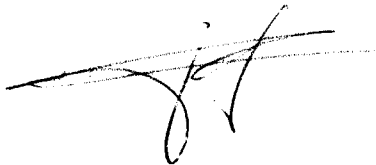
La présidente Mr ANZALONE

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.

Associé Mr CHAGROT

A stylized, cursive signature in black ink, with a prominent loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.

Associé Mr GERMAIN

A stylized, cursive signature in black ink, with a prominent loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.